

Huit commis de première classe : deux à \$1,900, un à \$1,700, un à \$1,600, quatre à \$1,550, \$13,300.

M. PATERSON : MM. Saunders, Bliss, Watson, Bristol, Gleeson et Frost.

Quinze commis de seconde classe : trois à \$1,500, un à \$1,450, trois à \$1,350, deux à \$1,300, trois à \$1,250, trois à \$1,200, \$19,950.

M. FOSTER : Voilà une augmentation considérable en faveur de commis de haute classe.

M. PATERSON : Ce sont des commis de seconde classe. Il s'agit de payer à Messieurs Ackers, Campbell, Grafton, Roper et Rorke, \$50 chacun, à titre d'augmentation statutaire. Puis il y a les augmentations statutaires en faveur de trois commis : MM. Russell, Courtney et Dunlevie, c'est-à-dire \$25 à chacun de ces messieurs à partir du 1er janvier. Il y a une augmentation statutaire de \$50 en faveur de M. Lafontaine, plus \$25 pour compléter un crédit insuffisant en faveur de ce commis en 1904-1905. On a estimé en 1904-1905 que ses appointements devaient être augmentés à partir du 1er janvier, tandis que, de fait, l'augmentation n'a daté que du 1er juillet. Les appointements des deux autres vieux employés, MM. Goodspeed et Telford, ont été estimés, en 1904-1905, à \$1,250, par erreur, car ils ne s'élevaient qu'à \$1,200. On a donc pourvu aux augmentations statutaires de 1905-1906 en laissant au même chiffre qu'en 1904-1905 les crédits relatifs à leurs appointements. Tous les commis de cette classe vont recevoir leur augmentation statutaire. Je pourrais aussi au paiement de quatre nouveaux commis de seconde classe : trois à \$1,200 et un à \$1,250, ce qui fait une augmentation de \$4,850.

M. BARKER : Monsieur McDougald a-t-il signalé la nécessité de nommer ce nombre additionnel de commis de seconde classe ?

M. PATERSON : Oui, c'est lui-même qui a préparé ceci.

M. BARKER : Je veux savoir s'il a fait un rapport en bonne et due forme, comme le prescrit le statut. A-t-il fait un tel rapport établissant que le département avait besoin de quatre autres commis de seconde classe ?

M. PATERSON : Je ne sais s'il a fait son rapport par écrit, mais il a fait un rapport complet. Il a préparé ceci lui-même.

M. BARKER : L'honorable ministre sait ce que dit le statut. Il ne peut rien se faire sans son rapport.

M. PATERSON : Il prépare ces propositions ; il les écrit de sa propre main et les apporte.

M. FOSTER : Cela ne fait aucune différence.

M. HAGGART : Il faut plus que cela. Avant que vous puissiez soumettre ce crédit il vous faut non seulement le rapport du

sous-ministre, mais l'approbation du Conseil.

M. PATERSON : Il est préparé par le sous-ministre et approuvé par le Conseil.

M. HAGGART : Cela a-t-il été fait ?

M. PATERSON : Certainement. Il faut que ces crédits soient soumis au Conseil des ministres.

M. HAGGART : Mais l'honorable ministre sait mieux que cela. D'abord, avant que vos crédits soient préparés, il vous faut obtenir le consentement du Conseil à l'addition que vous voulez y faire, et un rapport du sous-ministre déclarant cette addition nécessaire. Est-ce fait ? Et quel est le rapport ?

M. BARKER : L'article 19 de l'acte du service civil se lit ainsi :

Nul emploi de seconde classe ne sera créé autrement que par décret du conseil rendu sur le rapport du sous-chef du département approuvé par le chef du département, exposant les raisons qui motivent la création de cet emploi, et après que le parlement aura voté les appointements qui lui sont attribués.

M. PATERSON : Cela se fera quand les appointements auront été votés par le Parlement.

M. BARKER : Oui, mais le ministre m'a paru dire que les emplois ont été créés et que les titulaires en ont été nommés.

M. PATERSON : Non. Le sous-ministre en a fait la proposition.

M. BARKER : Dois-je comprendre que M. McDougald, le sous-ministre, n'a pas fait de rapport pour proposer cette augmentation ?

M. PATERSON : Oui, il a fait la proposition pour qu'elle fût soumise, et nous ferons, après que les appointements auront été votés, ce qui est exigé par l'article que vient de lire l'honorable député. C'est seulement après que les appointements ont été votés qu'il s'agit d'obéir à cette disposition de la loi.

M. BARKER : L'article 19 de l'acte du j'ai demandé à l'honorable ministre si M. McDougald avait fait un rapport favorable à ces augmentations et je croyais qu'il avait répondu affirmativement ; mais il paraît maintenant que M. McDougald n'a pas fait de rapport dans ce sens.

M. PATERSON : Mais oui, il en a fait un. Il a préparé les crédits.

M. FOSTER : Monsieur le président—

M. PATERSON : Tout cela a été discuté l'année dernière.

M. FOSTER : Il s'est discuté, l'année dernière, bien des sujets qui peuvent encore revenir sur le tapis. Il a été souvent question de l'honorable ministre lui-même